



Commune d'Agneaux

PROCÈS-VERBAL de la séance de Conseil municipal du **22 mars 2023**

Date de convocation : 16/03/2023

Étaient présents : Alain SÉVÈQUE, Dany DAVID, Patrick SIMON, Elisabeth LEGRAND, Michel DUPONT, Evelyne MASSICOT, Jean-Charles ENOT, Hervé BRIXTEL, Yolande MARIE, Lydie TANAY, André BULUCUA, Claudine MIDI, Nathalie BLOUET, Géraldine PAING, Guillaume MARTIN, Elodie HAUTOT, YingYing LECLERC, David DELATTE, Anne-Lise CHAMPVALONT, Christophe FOUILLEUL, Baptiste GIARD, Etienne CHOISY, conseillères et conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : Guillaume CLAYE (pouvoir à Christophe FOUILLEUL), Cyril CRESPIEN (pouvoir à Dany DAVID), Christelle PERRUAUX (pouvoir à Lydie TANAY) ; Emilie MARIE (pouvoir à Yolande MARIE), Olivier DUVAL

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Etienne CHOISY a été désigné comme secrétaire de séance.

QUESTIONS SOUMISES A DÉLIBÉRATION

Le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2023 est adopté **à l'unanimité sans observation** (26 voix pour).

Le 1^{er} point, à savoir la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour les cadres d'emplois des techniciens territoriaux, est retiré de l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATION N°4.2/2023/03/01 – CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS

Monsieur le Maire présente le rapport n°1.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Monsieur le Maire soumet le rapport n°1 au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** (26 voix pour), de créer 4 emplois non permanents et d'autoriser M. le Maire à recruter 4 agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité selon les modalités suivantes :

Affectation :

- 2 affectés au service technique municipal ;
- 2 affectés à la médiathèque.

Durée hebdomadaire :

La durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures par semaine.

Durée globale de l'emploi :

La durée maximale de l'emploi est de 4 semaines selon les besoins.

Rémunération :

Ces agents seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon de la grille indiciaire (échelle C1) afférent aux grades d'adjoint technique territorial ou adjoint territorial du patrimoine.

Les crédits seront prévus au BP 2023, au chapitre 12 – article 64131.

DÉLIBÉRATION N°4.2/2023/03/02 – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ – CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE À TEMPS COMPLET.

Monsieur le Maire présente le rapport n°2.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Monsieur le Maire soumet le rapport n°2 au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** (26 voix pour), de créer, sur la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2023, un emploi temporaire d'adjoint technique, à temps complet, soit 35h00/35h00, pour assurer les fonctions liées à l'entretien des espaces verts.

Cet agent sera contractuel et rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique territorial.

Les crédits seront prévus au budget primitif 2023, au chapitre 12 – compte 64131.

DÉLIBÉRATION N°4.1/2023/03/03 – CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF À TEMPS NON COMPLET.

Monsieur le Maire présente le rapport n°3.

David DELATTE demande la signification de l'acronyme DR. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit du Dispositif de Recueils, pour la délivrance des cartes d'identité et des passeports.

Christophe FOUILLEUL demande si ce recrutement est fait en anticipation d'un départ à la retraite.

Monsieur le Maire explique que le niveau des effectifs de l'accueil est le même qu'avant, et n'exclut pas un autre recrutement au vu de la diversité des missions.

Patrick SIMON ajoute que la baisse des effectifs était liée à la réorganisation du service administratif (départ à la retraite d'un agent de l'accueil) ; que l'emploi était resté vacant – ce recrutement ne vient pas augmenter la masse salariale.

Dany DAVID demande si le DR est subventionné par l'Etat. Oui, mais la subvention ne couvre pas les dépenses en totalité. Les services à la population doivent être assurés.

Personne ne souhaitant plus s'exprimer, Monsieur le Maire soumet le rapport n°3 au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à la majorité**, (24 voix pour, 1 abstention (Christophe FOUILLEUL, qui a procuration pour Guillaume CLAYE), de créer, à compter du 1^{er} juillet 2023 :

- Un emploi filière administrative
- Grade : adjoint administratif
- Durée : 30h/35h
- Rémunération : Statutaire

Les crédits seront prévus au budget primitif 2023, au chapitre 12 – compte 64111.

DÉLIBÉRATION N°4.1/2023/03/04 – CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ASSISTANT TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTIQTIQUE À TEMPS NON COMPLET POUR L'ENSEIGNEMENT DU VIOLON – RECTIFICATIVE DE LA DÉLIBÉRATION N°4.1.1/2022/12/03 EN DATE DU 14/12/2022.

Monsieur le Maire présente le rapport n°4.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Monsieur le Maire soumet le rapport n°4 au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** (26 voix pour), de rectifier la délibération du 14 décembre 2022 et de la refaire en apportant les corrections suivantes :

A compter du 1^{er} février 2023 :

- Un emploi d'assistant territorial d'enseignement artistique à temps non complet, à raison de 10h15mm par semaine, pour l'enseignement du violon.
- Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent non titulaire en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article L.332-8 du Code Général de la Fonction Publique.
- L'agent non titulaire sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe.
- Les crédits seront inscrits au budget primitif 2023, au chapitre 12 – compte 64 131.

DÉLIBÉRATION N°4.1/2023/03/05 – SUPPRESSION D'EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET – FILIÈRE CULTURELLE.

Monsieur le Maire présente le rapport n°5.

David DELATTE demande si la suppression de ces postes fait suite à une baisse des effectifs. Monsieur le Maire précise qu'en décembre 2022 des emplois avec une quotité supérieure ont été créés pour l'enseignement de ces 4 instruments (augmentation des effectifs). Les agents ont été nommés sur leurs nouveaux postes. La suppression des emplois désormais non pourvus est soumise au vote du conseil municipal, après avis du comité social territorial du centre de gestion de la Manche.

Personne ne souhaitant plus s'exprimer, Monsieur le Maire soumet le rapport n°5 au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** (26 voix pour), de supprimer les emplois suivants des effectifs à compter du 1^{er} avril 2023.

3 emplois :

Filière : culturelle

Grade : assistant d'enseignement artistique

Durée: (9h00h/20h00) - (7h30/20h00) - (3h30/20h00)

1 emploi :

Filière : culturelle

Grade : assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe

Durée : (4h00h/20h00)

DÉLIBÉRATION N°7.1/2023/03/06 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2022.

Monsieur Patrick SIMON présente le rapport n°6.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Monsieur le Maire soumet le rapport n°6 au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** (26 voix pour), d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022, dans la mesure où le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DÉLIBÉRATION N°7.1/2023/03/07 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2022.

Madame Dany DAVID présente le rapport n°7.

Monsieur le Maire quitte la salle.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Madame Dany DAVID soumet le rapport n°7 au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** (25 voix pour), d'approuver le compte administratif de l'exercice 2022, tel que présenté ci-dessous.

		DEPENSES	RECETTES
Réalisations de l'exercice 2022 (Mandats et Titres)	Fonctionnement	3 948 682.01	4 245 418.27
	Investissement	885 606.49	1 789 397.66
+			
Reports de l'exercice 2020	Report en section de fonctionnement (002)	0.00	335 620.61
	Report en section d'investissement (001)	0.00	44 967.41
1=			
	Total (réalisations + reports)	4 834 288.50	6 415 403.95
+			
Restes à réaliser à reporter en N+1 (1)	Section de fonctionnement	0.00	0.00
	Section d'investissement	584 611.86	158 772.66
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2022	584 611.86	158 772.66
RESULTATS CUMULES	Section de fonctionnement	3 948 682.01	4 581 038.88
	Section d'investissement	1 470 218.35	1 993 137.73
	TOTAL CUMULE	5 418 900.36	6 574 176.61

DÉLIBÉRATION N°7.2/2023/03/08 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION – ANNÉE 2023

Monsieur Patrick SIMON présente le rapport n°8 au vote.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Monsieur le Maire soumet le rapport n°8 au vote.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** (26 voix pour), de reconduire les taux de fiscalité directe locale comme suit :

	Bases notifiées 2022	Bases prévisionnelles 2023 (N° 1259 COM pour 2023 = + 7.1 %)	Taux d'imposition communaux de 2023	Produit fiscal à taux constant

Taxe d'habitation	229 341	245 624	9.82	24 120
Taxe foncier bâti	7 410 306	7 856 000	36.58	2 873 725
Taxe foncier non bâti	77 135	85 100	31.72	26 994
TOTAL en euros				2 924 839
Coefficient correcteur				0.675708
Effet du coefficient correcteur				- 973 040
Montant du produit fiscal à percevoir en 2023				1 951 799
Montant perçu en 2022				1 868 281
Ecart (hors allocations compensatrices 2023 (131 800 €))				+ 83 518

DÉLIBÉRATION N°7.1/2023/03/09 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur Patrick SIMON présente le rapport n°9.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Monsieur le Maire soumet le rapport n°9 au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** (26 voix pour), d'arrêter le budget primitif 2023 comme suit :

Sections	Dépenses totales (€)	Recettes totales (€)	Soldes €
Fonctionnement	4 617 579.42	4 297 023.00	- 320 556.42
002 - Résultat de fonctionnement reporté N-1		632 356.87	632 356.87
TOTAL	4 617 579.42	4 929 379.87	311 800.45

Investissement	2 324 580.00	1 801 660.62	-522 919.38
Restes à réaliser de l'exercice 2022	584 611.86	158 772.66	-425 839.20
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00	948 758.58	948 758.58
TOTAL	2 909 191.86	2 909 191.86	0.00
TOTAL DU BUDGET	7 526 771.28	7 838 571.73	311 800.45

DÉLIBÉRATION N°7.10/2023/03/10 – RÉVISION DES AMORTISSEMENTS (ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2012/09/07 DU 27 SEPTEMBRE 2012).

Monsieur Patrick SIMON présente le rapport n°10 au vote.

Dany DAVID demande sur quoi est basée la durée des amortissements. Patrick SIMON précise qu'elles sont basées sur la nomenclature comptable M57 et sur la durée de vie supposée des biens. Christophe FOUILLEUL explique que ces durées d'amortissements sont classiques.

Personne ne souhaitant plus s'exprimer, Monsieur le Maire soumet le rapport n°10 au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** (26 voix pour), d'arrêter les durées des amortissements suivantes :

BIENS	DURÉE D'AMORTISSEMENT
Logiciels et bureautique	2 ans
Voitures, camionnette, petit fourgon	5 ans
Matériel informatique	2 ans
Camion et véhicule utilitaire (balayeuse, benne, tracteur-tondeuse, tracteur, etc...)	10 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
Electroménager	5 ans
Installations et appareils de chauffage	15 ans
Matériels incendie	5 ans
Equipement de garage et atelier	10 ans
Petit outillage	5 ans

Equipement de cuisine	10 ans
Equipement scolaire (mobilier)	10 ans
Equipements pédagogiques	5 ans
Installation de voirie	15 ans
Plantations	20 ans
Autre agencement et aménagement de terrain	10 ans
Bâtiment léger, abri, etc...	10 ans
Agencement et aménagement de bâtiments	15 ans
Bien dont la valeur est inférieure à 1 000 €	1 an

DÉLIBÉRATION N°7.10/2023/03/11 – INDEMNITÉS DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE SAINT JEAN-BAPTISTE D'AGNEAUX – ANNÉE 2023.

Monsieur Patrick SIMON présente le rapport n°11.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Monsieur le Maire soumet le rapport n°11 au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** (26 voix pour), d'accorder une indemnité de gardiennage de l'église, d'un montant de 120,97 €, au curé en charge de la paroisse d'Agneaux pour l'année 2023.

Les crédits sont prévus au budget 2023 au chapitre 011 – article 6282.

DÉLIBÉRATION N°5.6.3/2023/03/12 – FRAIS ENGAGÉS PAR LES ÉLUS – PRISE EN CHARGE

Monsieur Patrick SIMON présente le rapport n°12.

Dany DAVID précise qu'il s'agit de l'officialisation du nouveau jumelage. La signature officielle est prévue dans les mêmes conditions qu'en juillet 2022 quand les Roumains sont venus en France.

Personne ne souhaitant plus s'exprimer, Monsieur le Maire soumet le rapport n°12 au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** (26 voix pour) :

- De conférer le caractère de mandat spécial au déplacement officiel du 10/08/2023 au 16/08/2023 à FRATTAUTI NOÏ de M. Alain SEVÊQUE, Mme Dany DAVID et M. Cyril CRESPIEN, accompli dans l'intérêt communal ;
- D'autoriser le remboursement de tous les frais engagés à l'occasion de l'exercice de ce mandat spécial, de manière forfaitaire ou au frais réels sur présentation des justificatifs, ou par paiement direct au prestataire.

Les crédits sont prévus au budget 2023 au chapitre 65 – article 65312.

DÉLIBÉRATION N°7.5.2/2023/03/13 – VOTE DES SUBVENTIONS – ANNÉE 2023

Dany DAVID présente le rapport n°13.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Monsieur le Maire soumet le rapport n°13 au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à la majorité** (21 voix pour et 4 abstentions : Elisabeth LEGRAND, Yolande MARIE (procuration d'Emilie MARIE), Evelyne MASSICOT, Christelle PERRU AUX), d'accorder les subventions suivantes :

• Pour les associations culturelles :

N°	Nom association - Président - Adresse	Subvention 2023 accordée
3	Union des Anciens Combattants M. LEREDDE Jean 11 rue Marin Marie 50180 AGNEAUX	300,00 €
SN4	Joie et santé Mr DUPARD Pascal - 8 Le clos Normand - 50180 ST Gilles	900,00 €
5	Comité des fêtes Mme Christelle PERRU AUX-46 rue Ile de France - 50180 AGNEAUX	750,00 €
6	Association culturelle d'Agneaux Mme MASSICOT Evelyne 45 rue Xavier Antoine 50180 AGNEAUX	2 000,00 €
SN 20	Country walk'in Mme LECORNU Hélène, 9 l'épine, 50680 Saint André de l'Epine	500,00 €
22	Club de l'amitié Mme Yolande Marie - 8 rue de la Vallée Cagnon - 50180 AGNEAUX	600,00 €
23	Agneaux culture loisirs Mme BOSCHER Sylvie 28 Rue Jacques Prévert 50180 AGNEAUX	3 000,00 €
30	Comité de jumelage Agneaux Bruck Mme MADORE 10 Rue du Coteau 50180 AGNEAUX	750,00 €
35	Chorale de cœur en cœur Mme FOLLIOU 11, le Bourg 50620 Cavigny	300,00 €
58	Histoire de fils en fleurs Mme Caroline TOSTAIN - 2 Impasse du Cotentin - 50180 AGNEAUX	500,00 €
67	La Coda Mr Daniel PICOT 1260 Chemin des Saults St Ebremond de Bonfossé	3 000,00 €
70	Agneaux Médiévales Mme Catherine FORM 16 rue de la Cavée 50180 Agneaux	4 000,00 €
71	Comité de jumelage Agneaux Fratautii Noi M. ENEE 295 rue de la Vignette 50180 AGNEAUX	3 750,00 €
	Les Raccoons Bikers M. Sylvain VILLALARD 2 Impasse de la Banque 50180 Agneaux	450,00 €
	Amicale des plus de 65 ans Mme LEGRAND Le Tailleux 50180 AGNEAUX	1 000,00 €
	Amicale du personnel des services communaux Mme Cathy LOMET	500,00 €
	Les jardins familiaux d'Agneaux Mr Franck HALLEY 6 rue Saint-Fiacre 50180 Agneaux	400,00 €
	Total	22 700,00 €

- Pour les associations caritatives et autres :

N°	Nom association - Président - Adresse	Subvention 2023 accordée
	Association La Prévention Routière - Région Normandie 04 rue du 11 Novembre - 14000 CAEN Valérie BEAUGRAND	50,00 €
	Secours populaire Mme LUCE 217 Rue Jean Follain 50000 SAINT LO	250,00 €
	Les Restos du cœur de la Manche M. Jean-Yves POTIER 157- rue des Lilas- 50000 SAINT LO	650,00 €
	Banque alimentaire de la Manche M Roland COUTARD 100 Rue Léon Jouhaux- ZI La Capelle - 50000 SAINT LO	650,00 €
	Croix-Rouge Française unité locale du Pays Saint-Lois Mr GOHIN Jérôme 26 rue du Docteur Leturc 50000 Saint-Lô	250,00 €
	NAAC Normandie Autisme Approche Comportementale Mme LECOT 286 rue d'Aalen 50000 Saint-Lô 19 rue Maréchal LECLERC BP 386 50006 Saint-Lô cedex	400,00 €
	Association des parents d'élèves Ecole Marie Ravenel Mme LEMARCHAND- 3 Impasse des Chardonnerets - 50180 AGNEAUX	1000,00 €
	TOTAL	3 250,00 €

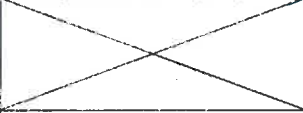

QUESTIONÉS ET INFORMATIONS DIVERSES.

- Dany remercie les participants à la journée nature propre du samedi 18 mars 2023. Le constat est que la commune est propre.

-Yingying LECLERC souhaite revenir sur le vote des subventions, notamment sur la demande de subvention exceptionnelle de l'APEL de l'INSTITUT SAINT-LÔ pour financer une formation sécurité routière. Cette demande n'a pas été abordée en commission des affaires culturelles. Dany DAVID précise que les demandes de subvention (autres que les demandes des associations culturelles) ont été traitées en bureau municipal. Les décisions seront notifiées aux demandeurs rapidement.

Fin de la séance à 21h20.

La secrétaire de séance,

Alain SÉVÈQUE		Etienne CHOISY	
Dany DAVID		Christophe FOUILLEUL	
Patrick SIMON		Guillaume CLAYE	
Géraldine PAING		YingYing LECLERC	
David DELATTE		Jean-Charles ENOT	
Yolande MARIE		Christelle PERRUAUX	
Lydie TANAY		Nathalie BLOUET	
Claudine MIDI		André BULUCUA	
Olivier DUVAL		Evelyne MASSICOT	
Guillaume MARTIN		Hervé BRIXTEL	
Elodie HAUTOT		Emilie MARIE	
Anne-Lise CHAMPVALONT		Michel DUPONT	
Cyril CRESPIN		Elisabeth LEGRAND	
Baptiste GIARD			